

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

**PRÉFÈREZ LE ABONNEMENT :**  
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

**RÉDACTION & ADMINISTRATION**  
17, RUE NEUVE, 17  
Directeur-Gérant : **ALFRED REBOUX**  
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAIN, 42

**ABONNEMENTS ET ANNONCES :**  
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

### M. PASTEUR

Président de la République

Parmi les vingt-voix que, dans le scrutin de lundi, le Journal officiel fait figurer sous le mot anonyme de voix diverses, il en est une qui vraiment méritait de ne pas être étouffée sous cette vague formule. Cette voix est celle qui a été donnée à M. Pasteur, le glorieux inventeur de l'inoculation de la rage.

Le député ou le sénateur qui a émis ce vote, que l'on aurait tort de considérer comme un vote facticieux, n'est pas seulement un homme d'esprit, c'est aussi un homme de bon sens qui a, de plus, l'exacte connaissance du mal qui travaille la France, et dont elle périra peut-être si l'on n'y apporte, à bref délai, un efficace remède. Ce mal, c'est la rage d'ambition dont sont possédés aujourd'hui les médiocrités de tout genre, qui n'estiment rien en dehors de leur portée : avocats sans clients, médecins sans malades, poètes essouffés, écrivains avortés, qui se croient cependant grands comme le monde, et qui, grâce aux électeurs qui les gobent, parviennent à faire quelque figure sur le théâtre de la politique.

Il fut un temps où, pour représenter son pays, il fallait être parmi l'élite de ses savants, de ses lettrés, de ses industriels, de ses commerçants. Ceux qu'on appelait alors des hommes nouveaux, c'était un Royer-Collard, un Guizot, c'est-à-dire les hommes les plus éminents de leur temps. Quand ils devenaient les chefs d'un parti, ou qu'ils étaient placés à la tête d'un ministère, la France se sentait comme grande avec eux. Quelle différence aujourd'hui ! Quel est le ministre qui s'est élevé depuis sept ans au-dessus de la plus noire médiocrité ? Et si M. Jules Grévy vient de voir renouveler ses pouvoirs de président de la République, n'est-ce pas parce qu'il est l'un des plus médiocres parmi les médiocres ?

Contre cette rage d'ambition dont sont atteintes toutes les médiocrités, ce ne serait pas trop d'un remède comme celui que M. Pasteur vient de découvrir.

L'homme de la situation, c'était, en vérité, ce grand guérisseur de malade rage. M. Jules Grévy, pendant sa seconde présidence, continuera à livrer les salles de l'Élysée aux tournois d'escrime qu'y donne M. son gendre, ou bien à s'abandonner lui-même aux plaisirs du noble jeu de billard. M. Pasteur aurait fait mieux dans cette haute fonction. L'Élysée fut devenu sous lui un vaste clinique médicale où auraient été étudiés tous les cas de rage politique, où l'inoculation contre cette terrible maladie eût été pratiquée sur une large échelle. Quel bien n'en aurait pas bientôt senti la France ! Mais, hélas ! M. Pasteur n'a eu qu'une voix, et cette espèce particulière du mal rabique continuera de plus belle à sévir parmi nous.

### NOUVELLES DU JOUR

**Le Message présidentiel**  
S'il faut en croire le National, M. Grévy se propose, suivant le précédent de 1879, d'adresser aux Chambres un message pour les remercier d'avoir confirmé ses pouvoirs.  
L'Action, au contraire, se dit en mesure d'affirmer que le projet de message, s'il a jamais été discuté, est dès à présent abandonné.  
Nous avons à confirmer aussi que M. de Freycinet n'ira pas consentir à former le nouveau cabinet. Sa résistance est inspirée purement par les craintes de son ami Grévy. On dit aussi que le replâtrage ne sera pas aussi étendu qu'on le croyait. Ainsi il est dès à présent arrêté que M. Sadi-Carnot, auquel on reproche de s'être trop opposé à la fameuse épuración de personnel, ne fera pas partie de la nouvelle combinaison, il y aura donc, avec ceux de MM. Allain-Targé et Galiber, trois portefeuilles des plus importants à pourvoir. M. Demôle paraît également et céderait les travaux publics à M. Lévy, député de l'Aisne.

**La démission du préfet de la Seine**  
On annonce comme certaine la démission de M. Foubelle. Le préfet de la Seine serait nommé au conseil d'Etat à la prochaine vacance.  
**Au Conseil municipal de Paris**  
Paris, 29 décembre. — Le conseil municipal de Paris a voté 300,000 fr. pour la célébration de la fête du 14 juillet.  
**La nouvelle de la réélection de M. J. Grévy à Alger**  
Alger, 29 décembre. — Les journaux de gauche expriment leur satisfaction de la réélection de M. Grévy dont l'annonce a été accueillie au Grand-Théâtre par de vifs applaudissements.  
**Les invalides**  
Les élections pour remplacer les députés invalides sont fixées au 27 janvier.  
**Mort du fils du général de Charette**  
Paris, 29 décembre. — Athanase de Charette, âgé de 18 ans, fils aîné du général de Charette, est mort aujourd'hui.  
**Épilogue de l'affaire de Vannes**  
Paris, 29 décembre. — L'Officiel publie demain la note suivante : A l'issue de la séance du conseil, les ministres ont remis leurs démissions au président de la République.

### LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 29 décembre. — Au conseil des ministres tenu ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy, et à la suite d'une réunion tenue quelques instants auparavant au ministère de la Justice, sous la présidence de M. Brisson, les ministres ont remis officiellement leur démission au président de la République.

M. Grévy avait fait observer à M. Brisson que constitutionnellement son nouveau mandat ne commençait que le 30 janvier, le président du conseil a répondu que son intention bien définitive de se retirer lui était dictée autant par des considérations de politique générale que par des raisons d'ordre constitutionnel. Il a notamment fait valoir la faible majorité obtenue par le cabinet dans la question des crédits du Tonkin, encore fall-il remonter cette faible majorité à l'intervention très heureuse de MM. de Freycinet et Camponon.

Enfin, il a argué de sa santé qu'il était affaibli au point de lui rendre impossible de conserver plus longtemps le pouvoir.  
M. Jules Grévy a opposé à toutes ses raisons des motifs parlementaires et autres. Avec justes raisons, le Président de la République craint que la crise qui s'ouvre ne soit très préjudiciable aux affaires, à cette époque de l'année.  
Au point de vue parlementaire, M. Grévy estime que M. Brisson ne peut abandonner les 273 (?) députés qui l'ont suivi dans la question coloniale. Les instances du président de la République n'ont pu vaincre les résistances de M. Brisson qui laisse à fini par dire sur un ton assez clair : Je tiens à m'en aller et je m'en vais.

M. Grévy a donc dû accepter la démission du cabinet, sans en présenter de faits de nouvelles tentatives cette après-midi pour amener M. Brisson à retirer sa démission.  
Il est certain que M. Brisson résistera jusqu'au bout et que les démissions des ministres figureront à l'Officiel de demain.

Ce soir, M. Grévy fera appeler le président du Sénat et le président de la Chambre pour les consulter sur les personnes pouvant être appelées à la direction des affaires.  
M. Le Royer et Floquet ne manqueraient pas de désigner M. de Freycinet, mais jusqu'à présent ce dernier a fait dire qu'il refusait formellement la mission de former un cabinet. On croit, que sa réponse sera toute autre après que M. Brisson aura répondu négativement aux dernières instances de M. Grévy.

Paris, 29 décembre. — La crise ministérielle fera très vite se voir. Les démissions et les intrigues ne commenceront que demain. M. Grévy mettant son illusion à la hauteur de son désir, nous le répétons, très-mécontent de la crise gouvernementale en ce moment. Il espère démissionner de M. Brisson à la fin de la soirée et à ce sujet de ne faire appeler personne à l'Élysée, avant que la note annonçant la démission du ministre n'ait paru à l'Officiel.  
D'un autre côté, des nouvelles instances faites, au moment où nous télégraphions, auprès de M. Brisson, n'aboutiront pas et il est presque certain que l'Officiel de demain enregistrera cette démission.

M. Floquet, qu'on disait devoir être appelé à l'Élysée ce soir, se propose d'assister à la répétition générale de « Marion Delorme », à la Porte Saint-Martin.  
Paris, 29 décembre. — Malgré de nombreux départs de députés pour leurs départements, les couloirs de la Chambre présenteront demain une assez grande animation, car les amateurs de combinaisons et de triturations de cabinet y tiendront leurs assises.  
Nous avons à confirmer aussi que M. de Freycinet n'ira pas consentir à former le nouveau cabinet. Sa résistance est inspirée purement par les craintes de son ami Grévy. On dit aussi que le replâtrage ne sera pas aussi étendu qu'on le croyait. Ainsi il est dès à présent arrêté que M. Sadi-Carnot, auquel on reproche de s'être trop opposé à la fameuse épuración de personnel, ne fera pas partie de la nouvelle combinaison, il y aura donc, avec ceux de MM. Allain-Targé et Galiber, trois portefeuilles des plus importants à pourvoir. M. Demôle paraît également et céderait les travaux publics à M. Lévy, député de l'Aisne.

Paris, 29 décembre. — On assure que M. Brisson a définitivement refusé de conserver le pouvoir. Il n'y a rien eu à l'Élysée ce soir. M. Grévy s'est couché à 10 heures. Cet après-midi, vers quatre heures, il a reçu la visite de M. Le Royer qui s'est, dit-on, borbé à le féliciter et qui sera de nouveau appelé à l'Élysée demain en même temps que M. Floquet.  
Dans la soirée, M. de Freycinet a vu, sans caractère officiel, plusieurs membres de la majorité des deux Chambres et pour se rendre compte de la situation.  
L'Officiel de demain publiera dans sa partie non officielle la note suivante : A l'issue de la séance du conseil, les ministres ont remis leurs démissions au président de la République.

### LES SCÈNES DU CONGRÈS

L'unique séance de l'Assemblée nationale de Versailles a été marquée par des scènes violentes sur lesquelles nous devons dire notre sentiment avec notre impartialité d'habitude.  
Le président a cru devoir interdire absolument la lecture d'une protestation ou la Droite contestant la régularité même de la convocation du Congrès. Il a posé à l'exécutoire le principe que rien d'étranger à l'ordre du jour, d'ailleurs fixé par lui-même, ne doit être discuté au sein de l'Assemblée nationale. Bien plus, il a mis des gardes aux accès de la tribune et empêché de force qu'il que ce soit d'y monter.

Nous lui donnons doublement tort. Puisqu'il n'y avait pas de règlement, l'autorité dictatoriale, que s'est arrogée le président ne pouvait être que de l'arbitraire. C'était à l'Assemblée à décider elle-même la question. Encore, pour cela, fallait-il s'expliquer et fixer au juste le point en litige.  
Or, il ne s'agissait pas d'une de ces questions étrangères au but du Congrès, telle qu'une révision de la Constitution ou toute autre proposition illégale, il s'agissait de savoir si le Congrès avait été régulièrement réuni et si pouvait ou non délibérer valablement, lorsque, par suite des invasions systématiques qui ont eu lieu à la Chambre, quatre départements n'ont pas pu être représentés à l'Assemblée nationale.

Telle était, en effet, l'unique raison de la protestation de la Droite. Très franchement, nous ne la croyons pas fondée en droit constitutionnel, la Constitution ne disant nulle part que l'absence, pour une cause quelconque, de représentants d'un ou de plusieurs départements empêche la réunion du Congrès. Mais, fondée ou non, c'était une question qui tenait à la constitution même de l'Assemblée, et qu'il fallait résoudre par un vote formel, au lieu de la trancher, comme on l'a fait, par un coup de force. En tout cas, il est clair qu'elle n'était pas étrangère à l'objet de la délibération.  
La Droite a donc en incontestablement raison de protester contre la violence qui lui a été faite. C'est la première fois qu'on voit la liberté de la tribune aussi ouvertement violée.

Maintenant qu'il y ait aussi à reprocher à certains membres de la Droite des excès de langage et des violences qui sont rares dans les habitudes du parti conservateur ; qu'il est mieux valu protester avec plus de calme et de dignité et forcer ses adversaires à plus de mesure en gardant soi-même plus de sang-froid, nous en convenons volontiers ; mais il faut tenir compte aussi de l'excitation passionnée qui, en pareille occasion, saisit les partisans responsables dans ce désordre revient à ceux qui ont commis un véritable abus de pouvoir. Il ne faut pas se laisser aller à laisser la Droite exposer passivement sa position ? La question est-elle certainement jugée contre elle, mais tout se serait passé convenablement et nous n'aurions pas assisté aux scènes tumultueuses qui ont si profondément troublé la séance du Congrès et surexcité, loin de les calmer, les passions de parti.

### REVUE DE LA PRESSE

Sous ce titre : La Patrie, M. J. Simon publie, dans le Matin, un article dont voici la fin :  
« Dieu ! Patrie ! Liberté ! J'ai poussé un jour ce cri qui résume toutes les aspirations de mon cœur. Pourquoi n'était-ce que moi ? Où étaient les maîtres de la pensée, les maîtres des foules ? Pourquoi les artistes et les poètes ne faisaient-ils pas la gloire et les malheurs de la patrie ? Pourquoi les enfants dans leurs écoles, les soldats dans leurs régiments, les ouvriers dans leurs ateliers, pourquoi tous les citoyens, pourquoi toutes les femmes ne répétaient-ils pas leurs leçons ? Où est le sublime élan des guerres de la République ? Est-elle tarie, la source des grands sentiments, la source du désintéressement et du sacrifice ? La patrie ! Nous l'avons tous aimée quand elle était heureuse, et nous devons tous l'adorer quand elle souffre ! Dieu ! Patrie ! Liberté ! »

Nous ne pouvons pas retrancher un mot de cette trinité, sans abandonner une partie de notre histoire, sans faillir à nos destinées, sans mutiler moralement la France. Prenons garde à l'heure présente, car le scepticisme qui nous envahit en politique, en religion, en philosophie, dans les arts, dans les lettres, est une blessure plus mortelle que celles de 1871.  
L'existence encore à Belgrade un usage très hospitalier. A l'arrivée et au départ de chaque chef de mission diplomatique, le Roi donne un dîner de gala. Au dessert, la musique du palais joue l'air national du pays qui envoie un nouveau représentant, et le souverain lui porte un toast, accompagné de quelques paroles de bienvenue ou d'adieu.  
Depuis les malheurs de son pays, la reine ne passe pas un seul jour sans visiter les hôpitaux ou les ambulances. Quand cette suave figure apparaît au seuil de ces salles de douleurs, tous les blessés lèvent les mains au ciel, puis se signent en remerciant Dieu.  
Souvent, la reine traverse à pied les rues de Belgrade, sans autre escorte qu'une dame d'honneur ; les petits enfants baissent le bas de sa robe et les pauvres femmes s'agenouillent pour effleurer de leurs lèvres ses poites mains.  
C'est un tableau touchant qu'un étranger ne peut voir sans en être ému.  
Dans quel pays trouve-t-on plus de respect, plus de tendresse pour une majesté ! Les souverains victorieux sont à peine chéris comme cette reine vaincue. C'est que les nations jeunes ressemblent aux enfants : elles deviennent les aime. Le cœur de cette jeune femme, si bien faite pour les triomphes, les splendeurs et les furies de la grande vie veut souffrir avec son peuple, près de lui et pour lui. On assure que le roi Milan, à la suite de ses revers imprévus, voulait abdiquer. C'est à la virile influence de la reine qu'il doit d'avoir échappé à cette fatale résolution.  
Que la belle Madone de Kossovo protège longtemps son peuple ! Il lui sera rendu en amour ce qu'elle donne en dévouement !

### LA REINE NATHALIE DE SERBIE

Ces dans la nuit que brillent les étoiles. Quand la fatalité plonge un peuple dans la nuit des grandes épreuves, les vertus féminines et souveraines rayonnent au-dessus de lui et rendent le courage aux plus abattus.  
Ainsi la reine Nathalie de Serbie est devenue la suprême consolatrice de son peuple après les cruelles déceptions de la guerre.  
On la compare volontiers à la Vierge de Kossovo, cette lumineuse figure des légendes serbes. La Vierge de Kossovo allait sur le champ de bataille soigner les blessés et bénir les morts. La bataille de Kossovo a laissé son empreinte douloureuse dans le souvenir des

### LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

S. G. Mgr l'évêque de Nîmes, vient d'adresser au ministre des cultes, la lettre suivante :  
Nîmes, le 29 décembre 1885.  
Monsieur le ministre,  
Par une lettre en date du 18 décembre, que je n'ai reçue que le 20, vous me priez de déplacer immédiatement neuf prêtres de mon diocèse, ajoutant que, si vous n'obtenez pas satisfaction avant le 1er janvier prochain, ils cesseront de recevoir, à partir de cette même date, le paiement des traitements ou des indemnités attachés à leur titre.

De la surdité, monsieur le préfet du Gard, communiqué à la presse locale les noms de ces neuf prêtres et MM. les sous-préfets avertissement chacun d'eux de la mesure que vous venez de prendre et du court délai dans lequel elle serait mise à exécution. Abais la rapidité du coup en égale la rigueur ; mais la publicité que lui donne le préfet du Gard oblige l'évêque de Nîmes à se plaindre publiquement.  
Depuis dix ans passés que j'administre ce diocèse, c'est la première fois que je me vois réduit à une pareille extrémité. On avait tenté, jusqu'à présent, ces sortes d'affaires dans le silence du cabinet, entre le ministre et l'évêque, sans passion, sans préjugés, sans parti-pris ; beaucoup de difficultés nées étaient applanies, parce que l'amour propre n'était pas engagé dans la lutte ; et si je n'avais pas gagné toujours la cause de mes prêtres, on m'avait laissé au moins le temps de la plaider.  
Aujourd'hui tout est changé. Accusés sans le savoir, nous sommes condamnés sans débat et exécutés sans délai ; l'accusation, l'enquête, la condamnation, l'exécution, nous apprenons tout le même jour, sans nous en être doutés la veille. C'est dans l'ombre qu'on nous accuse, qu'on nous juge et qu'on nous condamne, c'est en public qu'on nous exécute.

Ces procédés ont de quoi nous surprendre et nous nous saurions en accepter la cruelle nouveauté. Il est de toute justice qu'on ne condamne jamais un homme sans l'entendre ; aucun de nos prêtres n'a été entendu.  
Il est de toute équité qu'on avertisse les évêques de diocèses élevés contre ses prêtres et qu'on prenne son avis ; je n'ai été ni averti, ni consulté.  
Il est de toute convenance qu'on demandant à un évêque le déplacement de neuf prêtres, on lui donne temps de l'opérer. Or ce déplacement, fut-il aussi justifié qu'il l'est peu, il est impossible de le faire dans le délai de huit jours, surtout quand les fêtes de Noël obligent Messieurs les curés à rester dans leurs paroisses et que je ne puis pas même les leur laisser à l'évêché.  
Mon premier mouvement a été de vous répondre : Fallait ce qu'il fallait. Puisque vous avez écrit votre lettre, j'ai pris le mien. Messieurs les curés resteront à leur poste sans indemnité et sans traitement, en attendant des jours meilleurs.

Mais, après réflexion, la fierté de mon âme a cédé au sentiment que de ma responsabilité et de ma charge. Je me suis dit que l'évêque de Nîmes, dit, bon gré mal gré, élever la voix pour repousser les accusations indignes dont ses prêtres sont l'objet. Il est seul pour les défendre ; mais il n'est que plus obligé de le faire. Il me répugne de laisser croire que des journaux notoirement hostiles à la religion et à ses ministres se soient élevés, sans réplique, dans des diocèses si graves ; que des rumeurs et des passions de village se soient élevées toujours impunément ; enfin qu'on pourra persuader à un ministre qu'un prêtre a parlé quand il s'est tué, qu'un autre, toutes les fois qu'il réfute les libres-penseurs, désigne par là les républicains, qui ont écrit, l'été dernier, le 13 décembre en priant le 2 novembre dans un cimetière pour les soldats du Tonkin.  
J'en appelle du ministre mal informé au ministre mieux informé. Cet appel sera l'objet d'un mémoire que j'aurai l'honneur de déposer quand j'aurai réuni les éléments. Plusieurs de mes vénérables collègues ont eu l'avantage de vous voir ; et cette démarche a suffi, à ce qu'il paraît, pour dissiper les malentendus. Mais il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Paris, et je suis réduit à vous écrire. Si vous daignez lire mon mémoire, vous reviendrez, je n'en doute pas, sur l'étonnante mesure qui fait l'objet de ma plainte, en tenant compte, comme vous le proposez dans vos lettres, de la situation des choses et de la situation des personnes qui vous sont soumises.  
Quand un pays a été, non pas troublé, mais seulement ému par trois élections successives, le moyen d'y calmer les émotions n'est pas de frapper des hommes inoffensifs et de les choisir dans le clergé. Le laïque commande partout la modération, mais dans le Gard, la politique l'impose ; et l'évêque de Nîmes, en vous priant de renoncer à des représailles électorales aussi dangereuses que injustes, ne fait que remplir son devoir de gardien de la paix publique, le devoir patriotique et religieux auquel il demeure fidèle jusqu'à la mort.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération. L'Évêque de Nîmes, Uzès et Alais.

### LA SITUATION EN ALLEMAGNE

On écrit d'Allemagne :  
Le ciel politique allemand se charge de plus sombres nuages. M. de Bismarck fronce les sourcils. Il est mécontent du système général. Il ne veut plus supporter davantage ce Parlement de l'Empire qui se nomme le Reichstag. Il veut modifier la constitution. Plus les années s'accumulent chez lui, plus il se hâte de couronner son œuvre.  
Et il ne regardera son œuvre comme couronnée que lorsqu'il aura étendu sur toute l'Allemagne le règne d'un dictateur aussi absolu que celui d'un souverain de l'Asie.  
Il ne néglige aucune occasion de montrer son mécontentement vis-à-vis du Reichstag.  
L'autre jour, en présence d'une discussion qui lui déplaisait à propos des expulsions de Polonois, il donna subitement le signal de la retraite.  
Tous les représentants du Conseil fédéral se retirèrent avec lui. Le Parlement put continuer un simple monologue en présence des bancs du gouvernement devenus déserts.  
Il avait déjà montré son mépris du Reichstag d'une autre façon et à diverses reprises. Des motions votées à une très grande majorité par le Reichstag étaient restées absolument à l'état de lettre morte. Il y avait à cela deux raisons. Ces motions déplaisaient au grand chancelier, et le public devait pouvoir toucher des deux mains l'insignifiance des députés, de ces hommes de paroles qui peuvent bien parler beaucoup mais qui n'ont rien à dire.  
Avant le commencement de la session présente, le journal de M. de Bismarck, la Gazette de l'Allemagne du Nord fit des efforts désespérés pour séparer le chef de M. Windthorst. Ces efforts n'eurent aucun succès. Nous les avions vus se dépêtrer tant de fois. Autrefois ils servaient à ridiculiser le chef et le parti du centre.

### LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

S. G. Mgr l'évêque de Nîmes, vient d'adresser au ministre des cultes, la lettre suivante :  
Nîmes, le 29 décembre 1885.  
Monsieur le ministre,  
Par une lettre en date du 18 décembre, que je n'ai reçue que le 20, vous me priez de déplacer immédiatement neuf prêtres de mon diocèse, ajoutant que, si vous n'obtenez pas satisfaction avant le 1er janvier prochain, ils cesseront de recevoir, à partir de cette même date, le paiement des traitements ou des indemnités attachés à leur titre.

De la surdité, monsieur le préfet du Gard, communiqué à la presse locale les noms de ces neuf prêtres et MM. les sous-préfets avertissement chacun d'eux de la mesure que vous venez de prendre et du court délai dans lequel elle serait mise à exécution. Abais la rapidité du coup en égale la rigueur ; mais la publicité que lui donne le préfet du Gard oblige l'évêque de Nîmes à se plaindre publiquement.  
Depuis dix ans passés que j'administre ce diocèse, c'est la première fois que je me vois réduit à une pareille extrémité. On avait tenté, jusqu'à présent, ces sortes d'affaires dans le silence du cabinet, entre le ministre et l'évêque, sans passion, sans préjugés, sans parti-pris ; beaucoup de difficultés nées étaient applanies, parce que l'amour propre n'était pas engagé dans la lutte ; et si je n'avais pas gagné toujours la cause de mes prêtres, on m'avait laissé au moins le temps de la plaider.  
Aujourd'hui tout est changé. Accusés sans le savoir, nous sommes condamnés sans débat et exécutés sans délai ; l'accusation, l'enquête, la condamnation, l'exécution, nous apprenons tout le même jour, sans nous en être doutés la veille. C'est dans l'ombre qu'on nous accuse, qu'on nous juge et qu'on nous condamne, c'est en public qu'on nous exécute.

Ces procédés ont de quoi nous surprendre et nous nous saurions en accepter la cruelle nouveauté. Il est de toute justice qu'on ne condamne jamais un homme sans l'entendre ; aucun de nos prêtres n'a été entendu.  
Il est de toute équité qu'on avertisse les évêques de diocèses élevés contre ses prêtres et qu'on prenne son avis ; je n'ai été ni averti, ni consulté.  
Il est de toute convenance qu'on demandant à un évêque le déplacement de neuf prêtres, on lui donne temps de l'opérer. Or ce déplacement, fut-il aussi justifié qu'il l'est peu, il est impossible de le faire dans le délai de huit jours, surtout quand les fêtes de Noël obligent Messieurs les curés à rester dans leurs paroisses et que je ne puis pas même les leur laisser à l'évêché.  
Mon premier mouvement a été de vous répondre : Fallait ce qu'il fallait. Puisque vous avez écrit votre lettre, j'ai pris le mien. Messieurs les curés resteront à leur poste sans indemnité et sans traitement, en attendant des jours meilleurs.

Mais, après réflexion, la fierté de mon âme a cédé au sentiment que de ma responsabilité et de ma charge. Je me suis dit que l'évêque de Nîmes, dit, bon gré mal gré, élever la voix pour repousser les accusations indignes dont ses prêtres sont l'objet. Il est seul pour les défendre ; mais il n'est que plus obligé de le faire. Il me répugne de laisser croire que des journaux notoirement hostiles à la religion et à ses ministres se soient élevés, sans réplique, dans des diocèses si graves ; que des rumeurs et des passions de village se soient élevées toujours impunément ; enfin qu'on pourra persuader à un ministre qu'un prêtre a parlé quand il s'est tué, qu'un autre, toutes les fois qu'il réfute les libres-penseurs, désigne par là les républicains, qui ont écrit, l'été dernier, le 13 décembre en priant le 2 novembre dans un cimetière pour les soldats du Tonkin.  
J'en appelle du ministre mal informé au ministre mieux informé. Cet appel sera l'objet d'un mémoire que j'aurai l'honneur de déposer quand j'aurai réuni les éléments. Plusieurs de mes vénérables collègues ont eu l'avantage de vous voir ; et cette démarche a suffi, à ce qu'il paraît, pour dissiper les malentendus. Mais il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Paris, et je suis réduit à vous écrire. Si vous daignez lire mon mémoire, vous reviendrez, je n'en doute pas, sur l'étonnante mesure qui fait l'objet de ma plainte, en tenant compte, comme vous le proposez dans vos lettres, de la situation des choses et de la situation des personnes qui vous sont soumises.  
Quand un pays a été, non pas troublé, mais seulement ému par trois élections successives, le moyen d'y calmer les émotions n'est pas de frapper des hommes inoffensifs et de les choisir dans le clergé. Le laïque commande partout la modération, mais dans le Gard, la politique l'impose ; et l'évêque de Nîmes, en vous priant de renoncer à des représailles électorales aussi dangereuses que injustes, ne fait que remplir son devoir de gardien de la paix publique, le devoir patriotique et religieux auquel il demeure fidèle jusqu'à la mort.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération. L'Évêque de Nîmes, Uzès et Alais.

### LA SITUATION EN ALLEMAGNE

On écrit d'Allemagne :  
Le ciel politique allemand se charge de plus sombres nuages. M. de Bismarck fronce les sourcils. Il est mécontent du système général. Il ne veut plus supporter davantage ce Parlement de l'Empire qui se nomme le Reichstag. Il veut modifier la constitution. Plus les années s'accumulent chez lui, plus il se hâte de couronner son œuvre.  
Et il ne regardera son œuvre comme couronnée que lorsqu'il aura étendu sur toute l'Allemagne le règne d'un dictateur aussi absolu que celui d'un souverain de l'Asie.  
Il ne néglige aucune occasion de montrer son mécontentement vis-à-vis du Reichstag.  
L'autre jour, en présence d'une discussion qui lui déplaisait à propos des expulsions de Polonois, il donna subitement le signal de la retraite.  
Tous les représentants du Conseil fédéral se retirèrent avec lui. Le Parlement put continuer un simple monologue en présence des bancs du gouvernement devenus déserts.  
Il avait déjà montré son mépris du Reichstag d'une autre façon et à diverses reprises. Des motions votées à une très grande majorité par le Reichstag étaient restées absolument à l'état de lettre morte. Il y avait à cela deux raisons. Ces motions déplaisaient au grand chancelier, et le public devait pouvoir toucher des deux mains l'insignifiance des députés, de ces hommes de paroles qui peuvent bien parler beaucoup mais qui n'ont rien à dire.  
Avant le commencement de la session présente, le journal de M. de Bismarck, la Gazette de l'Allemagne du Nord fit des efforts désespérés pour séparer le chef de M. Windthorst. Ces efforts n'eurent aucun succès. Nous les avions vus se dépêtrer tant de fois. Autrefois ils servaient à ridiculiser le chef et le parti du centre.

### LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

S. G. Mgr l'évêque de Nîmes, vient d'adresser au ministre des cultes, la lettre suivante :  
Nîmes, le 29 décembre 1885.  
Monsieur le ministre,  
Par une lettre en date du 18 décembre, que je n'ai reçue que le 20, vous me priez de déplacer immédiatement neuf prêtres de mon diocèse, ajoutant que, si vous n'obtenez pas satisfaction avant le 1er janvier prochain, ils cesseront de recevoir, à partir de cette même date, le paiement des traitements ou des indemnités attachés à leur titre.

De la surdité, monsieur le préfet du Gard, communiqué à la presse locale les noms de ces neuf prêtres et MM. les sous-préfets avertissement chacun d'eux de la mesure que vous venez de prendre et du court délai dans lequel elle serait mise à exécution. Abais la rapidité du coup en égale la rigueur ; mais la publicité que lui donne le préfet du Gard oblige l'évêque de Nîmes à se plaindre publiquement.  
Depuis dix ans passés que j'administre ce diocèse, c'est la première fois que je me vois réduit à une pareille extrémité. On avait tenté, jusqu'à présent, ces sortes d'affaires dans le silence du cabinet, entre le ministre et l'évêque, sans passion, sans préjugés, sans parti-pris ; beaucoup de difficultés nées étaient applanies, parce que l'amour propre n'était pas engagé dans la lutte ; et si je n'avais pas gagné toujours la cause de mes prêtres, on m'avait laissé au moins le temps de la plaider.  
Aujourd'hui tout est changé. Accusés sans le savoir, nous sommes condamnés sans débat et exécutés sans délai ; l'accusation, l'enquête, la condamnation, l'exécution, nous apprenons tout le même jour, sans nous en être doutés la veille. C'est dans l'ombre qu'on nous accuse, qu'on nous juge et qu'on nous condamne, c'est en public qu'on nous exécute.

Ces procédés ont de quoi nous surprendre et nous nous saurions en accepter la cruelle nouveauté. Il est de toute justice qu'on ne condamne jamais un homme sans l'entendre ; aucun de nos prêtres n'a été entendu.  
Il est de toute équité qu'on avertisse les évêques de diocèses élevés contre ses prêtres et qu'on prenne son avis ; je n'ai été ni averti, ni consulté.  
Il est de toute convenance qu'on demandant à un évêque le déplacement de neuf prêtres, on lui donne temps de l'opérer. Or ce déplacement, fut-il aussi justifié qu'il l'est peu, il est impossible de le faire dans le délai de huit jours, surtout quand les fêtes de Noël obligent Messieurs les curés à rester dans leurs paroisses et que je ne puis pas même les leur laisser à l'évêché.  
Mon premier mouvement a été de vous répondre : Fallait ce qu'il fallait. Puisque vous avez écrit votre lettre, j'ai pris le mien. Messieurs les curés resteront à leur poste sans indemnité et sans traitement, en attendant des jours meilleurs.

Mais, après réflexion, la fierté de mon âme a cédé au sentiment que de ma responsabilité et de ma charge. Je me suis dit que l'évêque de Nîmes, dit, bon gré mal gré, élever la voix pour repousser les accusations indignes dont ses prêtres sont l'objet. Il est seul pour les défendre ; mais il n'est que plus obligé de le faire. Il me répugne de laisser croire que des journaux notoirement hostiles à la religion et à ses ministres se soient élevés, sans réplique, dans des diocèses si graves ; que des rumeurs et des passions de village se soient élevées toujours impunément ; enfin qu'on pourra persuader à un ministre qu'un prêtre a parlé quand il s'est tué, qu'un autre, toutes les fois qu'il réfute les libres-penseurs, désigne par là les républicains, qui ont écrit, l'été dernier, le 13 décembre en priant le 2 novembre dans un cimetière pour les soldats du Tonkin.  
J'en appelle du ministre mal informé au ministre mieux informé. Cet appel sera l'objet d'un mémoire que j'aurai l'honneur de déposer quand j'aurai réuni les éléments. Plusieurs de mes vénérables collègues ont eu l'avantage de vous voir ; et cette démarche a suffi, à ce qu'il paraît, pour dissiper les malentendus. Mais il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Paris, et je suis réduit à vous écrire. Si vous daignez lire mon mémoire, vous reviendrez, je n'en doute pas, sur l'étonnante mesure qui fait l'objet de ma plainte, en tenant compte, comme vous le proposez dans vos lettres, de la situation des choses et de la situation des personnes qui vous sont soumises.  
Quand un pays a été, non pas troublé, mais seulement ému par trois élections successives, le moyen d'y calmer les émotions n'est pas de frapper des hommes inoffensifs et de les choisir dans le clergé. Le laïque commande partout la modération, mais dans le Gard, la politique l'impose ; et l'évêque de Nîmes, en vous priant de renoncer à des représailles électorales aussi dangereuses que injustes, ne fait que remplir son devoir de gardien de la paix publique, le devoir patriotique et religieux auquel il demeure fidèle jusqu'à la mort.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération. L'Évêque de Nîmes, Uzès et Alais.

### LA SITUATION EN ALLEMAGNE

On écrit d'Allemagne :  
Le ciel politique allemand se charge de plus sombres nuages. M. de Bismarck fronce les sourcils. Il est mécontent du système général. Il ne veut plus supporter davantage ce Parlement de l'Empire qui se nomme le Reichstag. Il veut modifier la constitution. Plus les années s'accumulent chez lui, plus il se hâte de couronner son œuvre.  
Et il ne regardera son œuvre comme couronnée que lorsqu'il aura étendu sur toute l'Allemagne le règne d'un dictateur aussi absolu que celui d'un souverain de l'Asie.  
Il ne néglige aucune occasion de montrer son mécontentement vis-à-vis du Reichstag.  
L'autre jour, en présence d'une discussion qui lui déplaisait à propos des expulsions de Polonois, il donna subitement le signal de la retraite.  
Tous les représentants du Conseil fédéral se retirèrent avec lui. Le Parlement put continuer un simple monologue en présence des bancs du gouvernement devenus déserts.  
Il avait déjà montré son mépris du Reichstag d'une autre façon et à diverses reprises. Des motions votées à une très grande majorité par le Reichstag étaient restées absolument à l'état de lettre morte. Il y avait à cela deux raisons. Ces motions déplaisaient au grand chancelier, et le public devait pouvoir toucher des deux mains l'insignifiance des députés, de ces hommes de paroles qui peuvent bien parler beaucoup mais qui n'ont rien à dire.  
Avant le commencement de la session présente, le journal de M. de Bismarck, la Gazette de l'Allemagne du Nord fit des efforts désespérés pour séparer le chef de M. Windthorst. Ces efforts n'eurent aucun succès. Nous les avions vus se dépêtrer tant de fois. Autrefois ils servaient à ridiculiser le chef et le parti du centre.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

**La Gaze Révélatrice ou la Trahison du Veldour.**  
Ceci n'est point un titre de comédie. Ce serait plutôt le titre d'un petit drame qui est en train de se jouer dans le département de la Loire. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien lire avec attention le fait divers suivant :  
« Une grève partielle a éclaté hier dans l'usine de M. Marcellin Girou, à Chantegrillet.  
M. Girou et ses fils, dont l'esprit innovateur et l'activité créatrice ont déjà rendu de grands services à l'industrie stéphanoise, ont voulu essayer, il y a une quinzaine de jours, un article absolument nouveau (gaze et velours) que l'Allemagne seule a fait jusqu'à ce jour. C'est une nouvelle fabrication dont ils cherchent à élever le monopole à nos redoutables concurrents d'outre-Rhin.  
N'ayant pas calculé encore d'une manière précise le prix de revient de cet article, ils ont fixé le 10 décembre la main-d'œuvre à 1 fr. 25 par mètre. Ce tarif provisoire, destiné à être appliqué pendant la période d'essai, assurait à chacun des 30 ouvriers employés sur le nouvel article une journée de 6 fr. à 6 fr. 25.  
Lundi dernier, 14 décembre, ces ouvriers ont demandé que le tarif fût porté à 1 fr. 40. Ils déclaraient que le prix de 1 fr. 25 était insuffisant.